

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 21024 Numéro SIREN : 822 681 441 Nom ou dénomination : A2 POSE ET DECO

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2019 sous le numéro de dépôt 115738



20191157382019

DATE DEPOT : 04/11/2019

N° DE DEPOT : 115738

N° GESTION : 2016B21024

N° SIREN : 822681441

DENOMINATION : A2 POSE ET DECO

ADRESSE : 28 rue de chabrol 75010 Paris

MILLESIME : 2019

.

A2 POSE ET DECO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 RUE DE CHABROL
75010 PARIS
822 681 441 RCS PARIS



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1ER OCTOBRE 2019

L'an 2019,

Le 1er octobre,

A 15h30,

Les associés de la société A2 POSE ET DECO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 28 RUE DE CHABROL 75010 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur AMIN BEN AMOR, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur ADIL HAMOUCH, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur AMIN BEN AMOR, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

A.B.A. *AB*

- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

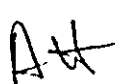
PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

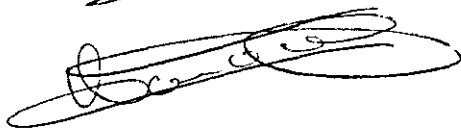
A.B.A. 

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

AMIN BEN AMOR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a few vertical ones, appearing somewhat abstract.

ADIL HAMOUCH

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop on the left side followed by several horizontal and slightly curved strokes.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 59 802 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 59 802 euros

A la réserve légale 900 euros

Solde 58 902 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 48 411 euros
Pour former un bénéfice

distribuable de 107 313 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 107 313 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

A.B.A. A.H.

A2 POSE ET DECO

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 28 RUE DE CHABROL

75010 PARIS

822 681 441 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER OCTOBRE 2019

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 59 802 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 59 802 euros

A la réserve légale 900 euros

Solde 58 902 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 48 411 euros

Pour former un bénéfice

distribuable de 107 313 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 107 313 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'G' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

A2 POSE ET DECO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 RUE DE CHABROL
75010 PARIS
822 681 441 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1ER OCTOBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 59 802 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 59 802 euros

A la réserve légale 900 euros

Solde 58 902 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 48 411 euros
Pour former un bénéfice

distribuable de 107 313 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 107 313 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er octobre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A. B. A.

A2 POSE ET DECO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 RUE DE CHABROL
75010 PARIS
822 681 441 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 1ER OCTOBRE 2019

Exercice clos le 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 501 575 euros contre 363 726 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 37,90%.

A. B. A.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 10 891 euros contre 3 528 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 208,70%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 141 594 euros contre 122 965 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,15%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 339 euros contre 4 583 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,50%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 166 950 euros contre 138 353 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,67%.

Le montant des charges sociales s'élève à 46 671 euros contre 43 014 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,50%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 8 contre 4 pour l'exercice précédent, soit une variation de 100,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 53 469 euros contre 152 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35076,97%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 424 914 euros contre 312 595 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,93%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 76 661 euros contre 51 131 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 49,93%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 17 euros (23 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 76 678 euros contre 51 154 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 49,90%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 2 069 euros contre 380 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 14 807 euros contre 7 526 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019 se solde par un bénéfice de 59 802 euros contre un bénéfice de 43 248 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,28%.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 229 856 euros contre 104 457 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 120,05%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 59 802 euros.

A . B . A .

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 59 802 euros

A la réserve légale 900 euros

Solde 58 902 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 48 411 euros
Pour former un bénéfice

distribuable de 107 313 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 107 313 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 118 313 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

A.R.A.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PARIS
Le 1er octobre 2019

AMIN BEN AMOR
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Amin Ben Amor'.

A2 POSE ET DECO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 RUE DE CHABROL
75010 PARIS
822 681 441 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1ER OCTOBRE 2019

EXERCICE CLOS LE 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 1er octobre 2019

AMIN BEN AMOR
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, located below the printed name of the manager.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/07/2018	et clos le	30/06/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A2 POSE ET DECO	28 RUE DE CHABROL
SIRET 8 2 2 6 8 1 4 4 1 0 0 0 1 7	75010 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	32 461	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
INTEGRAL GESTION 28 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS Tél: 01 53 35 87 70			
OGA/OMGA / Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30/06/19 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

I		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 102 Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise A2 POSE ET DECONéant ☐ *Adresse de l'entreprise 28 RUE DE CHABROL75010 PARIS

Numéro SIRET *

8 2 2 6 8 1 4 4 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

ACTIF

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 9 Net 3	Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 1 8 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 777	1 848
	Immobilisations financières * (1)	040	042	4 152	3 152
	Total I (5)	044	048	7 777	5 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	45 844	66 677
	Autres * (3)	072	074	47 591	23 420
	Valeurs mobilières de placement	080	082	200	200
	Disponibilités	084	086	105 735	9 160
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	45 844	99 457
	Total général (I+II)	110	112	53 621	104 457

PASSIF

		NET 1	NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	132		
	Report à nouveau	134	48 411		
	Résultat de l'exercice	136	59 802		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	118 313		
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	32 790		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 962		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	55		
	Produits constatés d'avance	174	386		
	Total III	176	111 543		
	Total général (I + II + III)	180	229 856		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières a moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	(30)
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	27 500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire unique aux entreprises A fin du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		A2 POSE ET DECO		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						L3 0 0 6 2 0 1 9 J		L3 0 0 6 2 0 1 8 J			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218	501 575		363 726		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	501 575		363 726		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			(116)		
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	10 891		3 644		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :	5 868	- mobilier		242	141 594		122 965		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	452		244	5 339		4 583		
	Rémunérations du personnel *					250	166 950		138 353		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	46 671		43 014		
	Dotations aux amortissements *					254	7 625		152		
	Dotations aux provisions					256	45 844				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	(0)				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	424 915		312 595		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	76 660		51 131		
Produits financiers (III)						280	17		23		
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges financières (V)						294					
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PMF innovantes (art 217 octies)	347			300	2 069		380			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	14 807		7 526		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	59 802		43 249		
B - RÉSULTAT FISCAL						312	59 802	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	14 807				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	2 069				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. 3012)	986		Zone franche urbaine (44. 3012 et 44. 3013 A)	987			Zones de revitalisation rurales (44. 3012)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. 3012)		981		Jeune entreprise innovante (44. 3012 A)	989			Plans de compensation (art. 44. 3012)	990		
Investissements outre-mer (44. 3012)		345		Investissements outre-mer	344			Baux urbains à dynamiser-BUD (art. 44. 3012)	992		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	70 581	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables : *						360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	70 581	372			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A2 POSE ET DECO

30/06/2019

Détail des réintégrations diverses		
penalites amendes		2 069
Total des réintégrations diverses	330	2 069

Détail des déductions diverses		
cice		6 097
Total des déductions diverses	350	6 097

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 362 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 POSE ET DECO

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 000	442		444		446	2 000	2 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	26 500	464		466	26 500	26 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480	3 152	482	1 000	484		486	4 152	4 152	
TOTAL		490	5 152	492	27 500	494		496	32 652	32 652	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	152	532		534		536	152
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	7 625	554		556	7 625
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	152	572	7 625	574		576	7 777

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : A2 POSE ET DECO				Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	45 844	654		656	45 844	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682	45 844	684		686	45 844	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4					
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984								
Déficits de l'exercice		860								
Total des déficits restant à reporter		870								
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380				
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374	33 334			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	38 704			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 POSE ET DECO				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	8
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	501 575
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	501 575
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	43 333
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	32 371
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	(0)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	75 704
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	425 871
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	425 871
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	501 575	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2018		31/12/2018
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-b/CJT-SD à Cotisation financière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 2 6 8 1 4 4 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2 POSE ET DECO

ADRESSE (voie)

28 RUE DE CHABROL

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BEN AMOR Prénom(s) ADIL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 270985 N° Département Commune SAVERNE Pays FR

Adresse : N° 29 Voie QUAI DU PORT DE CRETAIL

Code postal 94100 Commune ST MAUR DES FOSSES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique HAMOUC Prénom(s) ADIL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 310382 N° Département Commune GMARA MEZRAOUA Pays MA

Adresse : N° Voie RUE LUCIEN JACQUES

Code postal 04100 Commune MANOSQUE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.U.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 2 6 8 1 4 4 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2 POSE ET DECO

ADRESSE (voie)

28 RUE DE CHABROL

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.